

## Tableau annuel d'avancement au Grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire de TORREILLES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le décret n° 2006-1691 du 22/12/06 avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2007 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 29 juin 2020

### ARRETE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Mr Kévin ORTIZ	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe au 4 <sup>ème</sup> échelon depuis le 24 septembre 2018	01/11/2020

#### Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Torréilles le 1<sup>er</sup> Juillet 2020

Le Maire,



Dr Marc MEDINA



## Tableau annuel d'avancement au Grade d'agent de maîtrise principal

Le Maire de TORREILLES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le Décret n° 88-547 du 06/05/88 avec effet du 01/06/88 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 29 juin 2020

### ARRETE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d' agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Mr ASENSIO Jean	Agent de maîtrise au 10 <sup>ème</sup> échelon depuis le 16/06/2019	01/01/2020
2- Mr NOGUER Florent	Agent de maîtrise au 8 <sup>ème</sup> échelon depuis le 24 novembre 2019	01/03/2020
3 – Mr BOUILLE Luc	Agent de maîtrise au 8 <sup>ème</sup> échelon depuis le 26 juin 2019	01/12/2020

#### Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Torreilles le 1<sup>er</sup> Juillet 2020  
Le Maire,



Dr Marc MEDINA



## Tableau annuel d'avancement au Grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

Le Maire de TORREILLES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le décret n° 2006-1691 du 22/12/06 avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2007 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 29 juin 2020

### ARRETE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Mr Jean FERNANDEZ	Adjoint technique territorial principal au 9 <sup>ème</sup> échelon depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2019	01/04/2020

#### Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Torrelles le 1<sup>er</sup> Juillet 2020  
Le Maire,



Dr Marc MEDINA

## Tableau annuel d'avancement au Grade de Brigadier Chef Principal

Le Maire de TORREILLES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 avec effet du 18/11/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de police municipale,

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 29 juin 2020

### ARRETE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de Brigadier Chef Principal est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Mme Gladys ROSSONI	Gardien-Brigadier au 9 <sup>ème</sup> échelon depuis le 6 novembre 2019	01/01/2020

#### Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Torreilles le 1<sup>er</sup> Juillet 2020  
Le Maire,



Dr Marc MEDINA



## Tableau annuel d'avancement au Grade d'adjoint territorial d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe

Le Maire de TORREILLES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 29 juin 2020

### ARRETE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Mr Jean-Marc PAGES	Adjoint territorial d'animation au 10 <sup>ème</sup> échelon depuis le 24 juillet 2020	01/01/2020

#### Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Torreilles le 1<sup>er</sup> Juillet 2020  
Le Maire,



Dr Marc MEDINA

